LE CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE PASPÉBIAC siège en séance ordinaire ce 8 juin 2020 à 19 h par voie de visioconférence et/ou téléphonique.

Sont présents à cette séance ordinaire par voie de visioconférence et/ou téléphonique :

Madame Solange Castilloux, conseillère Madame Nathalie Castilloux, conseillère Monsieur Henri Alain, conseiller Monsieur Florian Duchesneau, conseiller Monsieur Hébert Huard, conseiller Monsieur Roméo Briand, conseiller

Assistent également à la séance, par visioconférence, Madame Chantal Robitaille, directrice de la culture, Monsieur Simon Carrothers, urbaniste, coordonnateur de projets et du service d'urbanisme, Monsieur Christian Bourque, directeur du Service des Sports et des activités récréatives sous la présidence de Monsieur le maire, Régent Bastien.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT le décret numéro 222-2020 du 20 mars 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 10 jours, soit jusqu'au 29 mars 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 388-2020 du 29 mars 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 10 jours, soit jusqu'au 7 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 418-2020 du 7 avril 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 10 jours, soit jusqu'au 16 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 460-2020 du 15 avril 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 10 jours, soit jusqu'au 24 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 478-2020 du 22 avril 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 8 jours, soit jusqu'au 29 avril 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 483-2020 du 29 avril 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 8 jours, soit jusqu'au 6 mai 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 501-2020 du 6 mai 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 8 jours, soit jusqu'au 13 mai 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 509-2020 du 13 mai 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 8 jours, soit jusqu'au 20 mai 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 531-2020 du 20 mai 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 8 jours, soit jusqu'au 27 mai 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 544-2020 du 27 mai 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 8 jours, soit jusqu'au 3 juin 2020;

CONSIDÉRANT le décret numéro 572-2020 du 3 juin 2020 qui renouvelle cet état d'urgence sanitaire pour une période supplémentaire de 8 jours, soit jusqu'au 10 juin 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis

clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance ordinaire par voie de visioconférence et/ou téléphonique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Florian Duchesneau, appuyé par Monsieur Roméo Briand et résolu unanimement :

QUE le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par voie de visioconférence et/ou téléphonique.

2020-06-145 <u>1. OUVERTURE DE LA SÉANCE</u>

Monsieur le maire, Régent Bastien, ouvre la séance à 19 h et souhaite la bienvenue aux conseillers présents, aux officiers municipaux, aux citoyens ainsi qu'à Madame Lina Castilloux qui agit à titre de secrétaire d'assemblée.

Monsieur le maire informe la population l'état de la situation dû au Covid-19 en ce qui a trait aux camps de jour, le camping, parcs de jeux, la halte routière, la marche piétonnière, la bibliothèque que des mesures seront mises en place. Des renseignements supplémentaires sont à venir afin d'assurer la sécurité de tous et on pourra les consulter en visitant le site internet de la Ville ou Facebook.

Également, monsieur le maire nous informe que tranquillement, la vie reprend son cours et nous fait part entre autres de certains dossiers comme l'asphaltage qui est amorcé dans certaines avenues ainsi que l'entretien et réfection des routes.

2020-06-146 2. CONSTATATION DU QUORUM

Monsieur le maire, Régent Bastien, constate que le quorum est atteint.

2020-06-147 <u>3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR</u>

Monsieur le maire, Régent Bastien, fait lecture de l'ordre du jour :

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Constatation du quorum
- 3. Adoption de l'ordre du jour
- 4. Nomination d'un (e) secrétaire d'assemblée
- 5. Dépôt de documents et de correspondance
- 6. Approbation des procès-verbaux antérieurs
 - Séance ordinaire du 11 mai 2020
- 7. Administration générale et finances
 - 7.1 Adoption des comptes à payer
 - 7.2 Suivi du budget
- 8. Affaires des contribuables
- 9. Modifications du Règlement numéro 2020-498

- 10. Adoption du Règlement 2020-499 modifiant l'article 13 du Règlement 2009-330 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
- 11. Programme d'aide à la voirie locale 2020-2021 Sous-volet Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE)
- 12. Demande d'aide financière au Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable (PPASEP) volet 1
- 13. Octroi de mandat d'analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable
- 14. Demande de financement au Programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables (PMVD) du Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
- 15. Octroi de contrat Appel d'offres AO-2020-01 Réhabilitation et réfection de la rue Day Nord (entre la 3^e avenue Ouest et la 5^e avenue Ouest)
- 16. Attribution de contrat pour contrôle de qualité rue Day Nord
- 17. Demande d'aide financière Fonds régions et ruralité (FRR) « Transport actif » Phase 1 (rue St-Pie X et 3^e avenue Est)
- 18. Mandat Option Aménagement pour étude « Transport actif » Phase 1 (rue St-Pie X et 3^e avenue Est)
- 19. Demande d'aide financière Fonds régions et ruralité (FRR) « Transport actif » Plan directeur
- 20. Octroi de mandat Option Aménagement Étude « Transport actif » Plan directeur
- 21. Dépôt des recommandations et procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (CCU)
 - a. Demandes de permis en PIIA
- 22. Budget rue Day Sud ARPO Groupe-conseil
- 23. Demande de paiement nº 4 rue Day Entrepreneur Léonard Loisel & Fils Inc. (travaux du 16 décembre 2019 jusqu'au 31 mai 2020)
- 24. Asphaltage boul. Gérard-D.-Levesque MTQ
- 25. Halte routière Fissures et enduits (recouvrement)
- 26. Fissures rues et avenues
- 27. Désignation d'un représentant municipal Cour du Québec à New Carlisle Cause n° 105-32-700097-199
- 28. Résolution Stage en urbanisme
- 29. Dons
 - Club de 50 ans et plus « L'Amicale »
 - Association du cancer de l'Est du Québec
 - Fondation Mira
- 30. Rapport des conseillers
- 31. Affaires nouvelles
- 32. Période de questions
- 33. Levée de la séance

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

APPUYÉ PAR: Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE l'ordre du jour soit adopté tel que rédigé.

2020-06-148

4. NOMINATION D'UN (E) SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT l'absence de Madame Annie Chapados, directrice générale par intérim, directrice des finances et de la trésorerie et greffière-adjointe, à la présente séance ordinaire du Conseil municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Florian Duchesneau

APPUYÉ PAR: Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE NOMMER Madame Lina Castilloux, qui agira à titre de secrétaire d'assemblée pour la présente séance ordinaire du Conseil municipal.

5. DÉPÔT DE DOCUMENTS ET DE CORRESPONDANCE

- Correspondance de Madame Andrée Laforest, ministre des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH)
- Correspondance de Madame Isabelle Charest, ministre déléguée à l'Éducation
- Correspondance du Collectif Aliment-Terre

2020-06-149

6. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX ANTÉRIEURS

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR: Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les procès-verbaux suivants soient approuvés tels que rédigés :

- Procès-verbal de la séance ordinaire 11 mai 2020 (par visioconférence et/ou téléphonique dû au COVID-19)

Conformément à l'article 333 alinéa 2 de la Loi sur les cités et villes, le maire est dispensé de la lecture des procès-verbaux, des copies ayant été remises à chaque membre du conseil plus de 24h avant la séance.

7. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCES

2020-06-150

7.1 ADOPTION DES COMPTES À PAYER

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Hébert Huard APPUYÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE les comptes à payer pour le mois de mai 2020 d'un montant de **158 053,97 \$** soient approuvés pour paiement.

2020-06-151

7.2 SUIVI DU BUDGET

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR : Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le rapport « État des activités financières » en date du 31 mai 2020 soit adopté.

8. AFFAIRES DES CONTRIBUABLES

2020-06-152 9. MODIFICATIONS AU RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-498

ATTENDU QUE la structure de la Rue Day Nord entre la 3^{ième} Avenue Ouest et la 5^{ième} Avenue Ouest est en très mauvais état et que la Ville doit y remédier dans les plus brefs délais;

ATTENDU QUE l'intégrité structurale de la Rue est atteinte, que la qualité de roulement est à risque et que le drainage est inefficace;

ATTENDU QUE la dégradation de la chaussée est très avancée et que cette portion de la Rue a été classée la pire route de la Gaspésie-Îles de la Madeleine en 2019 par CAA Québec;

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac a prévu dans sa demande au Programme d'aide à la Voirie Locale – Volet AIRRL la Réhabilitation et Réfection de la Rue Day Nord entre la 3^{ième} Avenue Ouest et la 5^{ième} Avenue Ouest;

ATTENDU QUE la somme allouée à la Ville dans le cadre du Programme d'aide à la Voirie Locale – Volet AIRRL ne couvre pas la totalité des coûts d'exécution des travaux;

ATTENDU QUE la Ville n'a pas d'autre choix que de procéder par règlement d'emprunt afin de compléter les subventions ;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 6 avril 2020 et que le projet de règlement a été déposé à cette même séance;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'amender le Règlement 2020-498 de par sa résolution portant le numéro 2020-04-121 lors de la séance extraordinaire tenue le 15 avril 2020 parce qu'il comportait une omission importante, soit la mention de la subvention de 750 000 \$ du Ministère des Transports du Québec (MTQ) qui représente en large partie le financement du projet;

IL EST, PAR CONSÉQUENT, PROPOSÉ PAR: Monsieur Henri Alain APPUYÉ PAR: Monsieur Roméo Briand

ET RÉSOLU UNANIMEMENT :

QUE l'article 7 du Règlement numéro 2020-498 soit modifié afin d'ajouter à la fin du 1^{er} alinéa le texte suivant : « notamment la subvention d'un montant de 750 000 \$ du Ministère des Transports du Québec (MTQ), conformément à la lettre de confirmation signée par le ministre monsieur François Bonnardel et datée du 9 mars 2020, jointe au présent pour en faire partie intégrante comme annexe « C »;

QU'une copie certifiée de la présente résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

2020-06-153 10. ADOPTION DU RÈGLEMENT 2020-499 MODIFIANT L'ARTICLE 13 DU RÈGLEMENT 2009-330 SUR LES PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)

THE TOTAL PROPERTY

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

APPUYÉ PAR: Monsieur Roméo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

D'ADOPTER le Règlement 2020-499 modifiant l'article 13 du Règlement 2009-330 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA).

2020-06-154

11. PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE 2020-2021 – SOUS-VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTORALE (PPACE)

ATTENDU QUE la Ville de Paspébiac a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA-CE) du Programme d'aide à la voirie locale (PAV);

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAV;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et admissible au PAV;

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de **Madame Solange Castilloux**, appuyée par **Madame Nathalie Castilloux**, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la Ville de Paspébiac approuve les dépenses d'un montant de 13 600 \$ relatives aux travaux d'amélioration réalisés et frais inhérents admissibles mentionnés sur le formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec.

D'AUTORISER Monsieur Simon Carrothers, urbaniste, coordonnateur de projets et du service d'urbanisme, à signer le formulaire pour cette demande d'aide financière au programme d'aide à la voirie locale, volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE).

2020-06-155

12. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AU PROGRAMME POUR UNE PROTECTION ACCRUE DES SOURCES D'EAU POTABLE (PPASEP) – VOLET 1

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Paspébiac a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du PPASEP;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Paspébiac désire présenter une demande d'aide financière au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du PPASEP afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité;

POUR CES MOTIFS, IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau **APPUYÉ PAR :** Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

QUE le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution;

QUE le conseil de la Municipalité de Paspébiac autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;

QUE monsieur Simon Carrothers, urbaniste, coordonnateur de projets et du service d'urbanisme, soit autorisé à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la municipalité dans le cadre du volet 1 du PPASEP.

2020-06-156 13. OCTROI DE MANDAT D'ANALYSE DE VULNÉRABILITÉ DES SOURCES D'EAU POTABLE

CONSIDÉRANT QUE le Conseil municipal de la Municipalité de Paspébiac a autorisé la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du PPASEP;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Paspébiac a reçu deux soumissions dans les délais requis pour les services professionnels LNA au montant de 21,295 \$ et de la firme AKIFER au montant de 22,650\$;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR: Monsieur Roméo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER à la firme LNA au montant de 21,295 \$ le mandat d'analyse de vulnérabilité des sources d'eau potable.

2020-06-157

14. DEMANDE DE FINANCEMENT AU PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR LA PLANIFICATION DE MILIEUX DE VIE DURABLES (PMVD) DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION (MAMH)

CONSIDÉRANT QUE le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH) a lancé un programme d'aide financière pour la planification de milieux de vie durables (PMVD) et que ce dernier a été élaboré entre autres pour réduire ou éviter les émissions de gaz à effet de serre (GES) par des interventions en aménagement du territoire et en urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le PMVD permet de financer des projets de planification de milieux de vie plus compacts où la proximité et l'accessibilité des logements, des services, des loisirs et des lieux d'emplois favorisent l'utilisation des transports actifs et collectifs;

CONSIDÉRANT QUE le PMVD s'adresse aux municipalités locales, aux municipalités régionales de comté, aux communautés métropolitaines, aux villages nordiques, à l'Administration régionale Kativik ainsi qu'au Gouvernement régional d'Eeyou Istchee Baie-James;

CONSIDÉRANT QUE l'aide financière varie en fonction de l'indice de vitalité économique de l'organisme municipal selon les modalités suivantes :

Indice de vitalité économique	% des dépenses maximales admissibles	Montant maximal de l'aide financière
0 et plus	50	150 000 \$
De -0,0001 à -2,4999	55	165 000 \$
De -2,5 à -3,9999	60	180 000 \$
De -4 à -6,4999	65	195 000 \$
De -6,5 à -9,9999	70	210 000 \$
-10 et moins	75	225 000 \$

CONSIDÉRANT QUE le pourcentage des dépenses maximales admissibles de l'aide financière du MAMH est de 75% pour la ville de Paspébiac;

CONSIDÉRANT QUE le montant maximal de l'aide financière du MAMH est de 225 000 \$ pour la Ville de Paspébiac;

CONSIDÉRANT QUE le cumul des aides financières ne peut dépasser 90% des dépenses admissibles;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac entend aller chercher un cumul maximal d'aide financière auprès de sociétés et d'organismes partenaires;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac a l'intention de présenter une demande d'aide financière afin de participer au PMVD du MAMH;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

APPUYÉ PAR: Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

QUE le conseil s'engage à contribuer pour un montant maximal estimé à 75 000 \$ pour sa participation au programme Planification de milieux de vie durables du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation (MAMH);

D'AUTORISER comme responsable du projet Monsieur Simon Carrothers, urbaniste, coordonnateur de projets et du service d'urbanisme, à signer tous les documents afférents à cette demande de financement au programme d'aide financière pour la Planification de milieux de vie durables (PMVD) du MAMH.

Messieurs les conseillers Florian Duchesneau et Hébert Huard sont contre.

2020-06-158

15. OCTROI DE CONTRAT – APPEL D'OFFRES AO-2020-01 – RÉHABILITATION ET RÉFECTION DE LA RUE DAY NORD (ENTRE LA 3^E AVENUE OUEST ET LA 5^E AVENUE OUEST)

CONSIDÉRANT QU'un appel d'offres a été lancé pour la réhabilitation et réfection de la rue Day Nord (entre la 3^e avenue Ouest et la 5^e avenue Ouest) le 15 avril 2020 de par sa résolution numéro 2020-04-122;

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR: Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER le contrat à **Eurovia Québec Construction Inc**. sous la recommandation de la firme de consultants en ingénierie Norda Stelo pour un montant de 1 047 274,33 \$, taxes incluses.

D'AUTORISER Monsieur Régent Bastien, maire, à signer tous les documents afférents à cet octroi de contrat.

2020-06-159

16. ATTRIBUTION DE CONTRAT POUR CONTRÔLE DE QUALITÉ – RUE DAY NORD

CONSIDÉRANT QU'un mandat de contrôle qualité des travaux qui seront exécutés dans le cadre du projet de la réhabilitation et réfection de la rue Day Nord a été préparé par la firme Norda Stelo;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Paspébiac a demandé des soumissions par invitation et a reçu deux (2) offres de services, soit de la firme Englobe et la firme GHD;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la firme Englobe est de l'ordre de 19 384,78 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE la soumission de la firme GHD consultant est de l'ordre de 17 088,73 \$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE la qualité de ces deux soumissions est jugée équivalente;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER le contrat pour contrôle de qualité – rue Day Nord à la firme GHD consultant pour un montant de 17 088,73 \$ taxes incluses.

D'AUTORISER Monsieur Simon Carrothers, urbaniste, coordonnateur de projets et du service d'urbanisme à signer tous les documents afférents au présent dossier.

2020-06-160 17. DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ (FRR) – « TRANSPORT ACTIF » - PHASE 1 (RUE ST-PIE X ET 3^E AVENUE EST)

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière doit être déposée dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) relatif au dossier « Transport actif – phase 1, rue St-Pie X et 3^e avenue Est »;

CONSIDÉRANT QU'un signataire dûment autorisé à la Ville de Paspébiac est requis pour cette demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Solange Castilloux

APPUYÉ PAR: Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE DÉSIGNER Monsieur Régent Bastien, maire, signataire autorisé par le Conseil municipal pour la demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité (FRR) - « Transport actif – phase 1, rue St-Pie X et 3^e avenue Est ».

Messieurs les conseillers Florian Duchesneau et Hébert Huard sont contre.

2020-06-161 18. MANDAT – OPTION AMÉNAGEMENT POUR ÉTUDE « TRANSPORT ACTIF » - PHASE 1 – (RUE ST-PIE X ET 3^E AVENUE EST)

CONSIDÉRANT l'intention de la Ville de Paspébiac d'investir dans le développement d'un réseau de transports actifs à l'intérieur de son périmètre urbain ;

CONSIDÉRANT QUE la Ville projette à court terme, d'effectuer une réfection complète de la 3^e avenue Est et de la rue St-Pie X au sud de la 3^e avenue Ouest ;

CONSIDÉRANT QUE le contexte de la réfection des voies St-Pie X et de la 3e avenue Est, représente une opportunité stratégique pour le développement des transports actifs ;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de recevoir une recommandation technique sur l'aménagement des transports actifs sur les axes nommés précédemment ;

CONSIDÉRANT QUE la recommandation technique doit faire partie intégrante des documents d'appels d'offres pour plan et devis dans le projet de réfection des voies mentionnées;

CONSIDÉRANT QUE 2 offres de services ont été demandées à des firmes spécialisées, soit Vélo Québec et Option Aménagement et qu'une seule réponse a été reçue ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR: Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

D'ACCORDER un contrat à la firme Option Aménagement d'une valeur maximale de 10,000\$ taxes en sus.

Messieurs les conseillers Florian Duchesneau et Hébert Huard sont contre.

CONSIDÉRANT qu'une demande d'aide financière doit être déposée dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) relatif au dossier « Transport actif – Plan directeur;

CONSIDÉRANT QU'un signataire dûment autorisé à la Ville de Paspébiac est requis pour cette demande d'aide financière;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Roméo Briand APPUYÉ PAR: Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

DE DÉSIGNER Monsieur Régent Bastien, maire, signataire autorisé (e) par le Conseil municipal pour la demande d'aide financière au Fonds régions et ruralité (FRR) - « Transport actif » – Plan directeur.

QUE monsieur Simon Carrothers, urbaniste, coordonnateur de projets et du service d'urbanisme, soit autorisé à préparer les documents de la demande financière au Fonds régions et ruralité (FRR) - « Transport actif » — Plan directeur.

Messieurs les conseillers Florian Duchesneau et Hébert Huard sont contre.

2020-06-163 <u>20. OCTROI DE MANDAT – OPTION AMÉNAGEMENT – ÉTUDE «TRANSPORT ACTIF»</u> PLAN DIRECTEUR

CONSIDÉRANT l'intention de la Ville de Paspébiac d'investir dans le développement d'un réseau de transports actifs à l'intérieur de son périmètre urbain ;

CONSIDÉRANT QUE l'intention de la Ville de Paspébiac, de favoriser le transport actif, rejoint une vision commune des gouvernements provincial et fédéral ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs programmes d'aide financière sont disponibles :

CONSIDÉRANT QU'un plan directeur pour le développement des transports actifs à l'intérieur de son périmètre urbain est un outil nécessaire à la mise en œuvre de l'intention de la Ville :

CONSIDÉRANT QUE 2 offres de services ont été demandées à des firmes spécialisées, soit Vélo Québec et Option Aménagement et qu'une seule réponse a été reçue à ce jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

APPUYÉ PAR: Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À LA MAJORITÉ

Messieurs les conseillers Florian Duchesneau et Hébert Huard sont contre.

D'ACCORDER un contrat à la firme Option Aménagement d'une valeur de 10,000\$ taxes en sus.

2020-06-164

21. DÉPÔT DES RECOMMANDATIONS ET PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

A. DEMANDES DE PERMIS EN PIIA

CONSIDÉRANT la demande de permis de Monsieur Pascal Caron déposée le 2 mars 2020;

CONSIDÉRANT le Règlement 2009-330 sur les Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA);

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Paspébiac, sous la résolution n°5 du procès-verbal du 3 mars 2020, recommande à l'unanimité au conseil municipal d'accepter la demande d'approbation de PIIA de Monsieur Pascal Caron;

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR: Monsieur Roméo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'APPROUVER les plans d'implantation et d'intégration architecturale du 79, boulevard Gérard-D-Levesque Ouest conformément aux informations fournies dans la demande de permis de Monsieur Pascal Caron présentée le 2 mars 2020.

2020-06-165

22. BUDGET – RUE DAY SUD – ARPO GROUPE-CONSEIL

CONSIDÉRANT les activités complémentaires de surveillance des travaux sur la rue Day;

CONSIDÉRANT QU'une offre de services professionnels en ingénierie a été reçue à la Ville par ARPO Groupe-conseil inc. détaillant les honoraires et déboursés;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Hébert Huard

APPUYÉ PAR : Monsieur Henri Alain

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER le contrat relativement aux activités complémentaires de surveillance des travaux sur la rue Day relativement au prolongement des réseaux d'eau potable et d'égout à la firme ARPO Groupe-conseil inc. moyennant la somme de 40 832,50 \$ taxes en sus.

2020-06-166

23. DEMANDE DE PAIEMENT NO 4 – RUE DAY – ENTREPRENEUR LÉONARD LOISEL & FILS INC. (TRAVAUX DU 16 DÉCEMBRE 2019 JUSQU'AU 31 MAI 2020)

CONSIDÉRANT QU'un 4^e décompte progressif de travaux est émis par le Maître d'œuvre du projet de prolongement des services d'aqueduc et d'égout sur la rue Day soit la firme ARPO Groupe-Conseil inc.;

CONSIDÉRANT QUE l'entrepreneur général, Léonard Loisel & Fils, accepte le 4^e décompte progressif déposé par le Maître d'œuvre ARPO Groupe-Conseil inc. au montant de 216 746,73 \$ taxes incluses;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER Monsieur Régent Bastien, maire, à émettre un quatrième (4^e) paiement au montant de 216 746,73 \$ taxes incluses à Léonard Loisel & Fils selon le 4^e décompte progressif déposé par ARPO Groupe-Conseil inc. relativement aux travaux du 16 décembre 2019 au 31 mai 2020.

2020-06-167

24. ASPHALTAGE BOUL. GÉRARD-D.-LEVESQUE – MTQ

CONSIDÉRANT QUE le tronçon de la route 132 parcourant la Ville de Paspébiac mesure près de 6 kilomètres est un des axes principaux de la Ville ;

CONSIDÉRANT QUE la route 132 est sous la responsabilité de ministère des Transports du Québec (MTQ) ;

CONSIDÉRANT le mauvais état de la chaussée de ce tronçon et qu'il n'est pas très carrossable ;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ n'a pas dans ses plans des 2 prochaines années la correction du pavage de ce tronçon ;

CONSIDÉRANT QU'il est urgent d'agir pour la sécurité des usagers de la route ;

CONSIDÉRANT QUE le contexte de pandémie de demande des activités de relance de notre économie par la mise en route de projets importants rapidement réalisables ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Solange Castilloux

APPUYÉ PAR: Monsieur Roméo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DEMANDER au Ministère des Transports du Québec (MTQ) d'investir dans le pavage de la totalité du tronçon de la route 132 traversant la Ville de Paspébiac.

2020-06-168

25. HALTE ROUTIÈRE – FISSURES ET ENDUITS (RECOUVREMENT)

CONSIDÉRANT l'état de la chaussée à la halte routière nécessitant un minimum d'entretien;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a reçu trois (2) soumissions dont :

- ➤ Entretien Général Chaleurs pour un montant de 2 220 97 \$ taxes en sus;
- **Bitumetech Gaspésie** pour un montant de 4 095,95 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR: Monsieur Hébert Huard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER le contrat au plus bas soumissionnaire soit Entretien général Chaleurs pour un montant de 2 220,97 \$ taxes en sus.

2020-06-169 26. FISSURES – RUES ET AVENUES

CONSIDÉRANT la présence de nombreuses fissures étroites sur la l'avenue Duret ;

CONSIDÉRANT que le pavage de surface ne convient pas pour réparer la chaussée fissurée;

IL EST PROPOSÉ PAR: Monsieur Florian Duchesneau

APPUYÉ PAR: Monsieur Roméo Briand

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'OCTROYER un contrat d'un montant de 15 000 \$, avant les taxes applicables, à la société Fissures Gaspésie Inc. pour l'exécution de travaux de colmatage de fissures dans l'asphaltage de certaines rues et avenues de la Ville de Paspébiac pour 8500 mètres.

QUE la Société Fissures Gaspésie donne à la Ville de Paspébiac une garantie des travaux pour une période de 2 ans.

D'AUTORISER Monsieur Régent Bastien, maire, à signer tous les documents contractuels.

La communication a été perdue à 21 h 03 pour madame Solange Castilloux par voie téléphonique.

2020-06-170

27. DÉSIGNATION D'UN REPRÉSENTANT MUNICIPAL – COUR DU QUÉBEC À NEW CARLISLE – CAUSE Nº 105-32-700097-199

CONSIDÉRANT QU'une demande de réclamation a été soumise à la Ville de Paspébiac de la part d'un résident de Paspébiac;

CONSIDÉRANT QU'après analyse des faits, il y a eu contestation du dossier de la part de la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Henri Alain APPUYÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

DE DÉSIGNER Monsieur Denis Alain, chef d'équipe aux travaux publics de représenter la Ville de Paspébiac comme témoin à la Cour du Québec à New Carlisle dans ce dossier.

2020-06-171

28. RÉSOLUTION – STAGE EN URBANISME

CONSIDÉRANT l'opportunité d'embaucher un stagiaire en urbanisme à la Ville de Paspébiac;

CONSIDÉRANT l'engagement de la Ville de Paspébiac envers la formation de ses employés ;

CONSIDÉRANT la charge élevée de travail de l'urbaniste ;

IL EST PROPOSÉ PAR: Madame Nathalie Castilloux

APPUYÉ PAR: Madame Solange Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'AUTORISER la direction générale à procéder à l'ouverture de poste d'un (e) stagiaire en urbanisme pour une période de 16 semaines s'échelonnant de juin à septembre 2020.

La communication est revenue à 21 h 10 pour Madame Solange Castilloux par voie téléphonique.

2020-06-172 29. DONS

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ de faire un don à ces organismes :

- Club des 50 ans et plus « L'Amicale »
- Association du cancer de l'Est du Québec
- Fondation Mira

POINT REPORTÉ

30. RAPPORT DES CONSEILLERS

Madame Solange Castilloux:

 Madame Castilloux nous informe que le dossier de la « Maison des aînés » suit son cours. L'implication de d'autres personnes serait la bienvenue dans ce dossier.

Madame Nathalie Castilloux:

- Madame Castilloux nous informe également que le dossier de la « Maison des aînés » va bien et tient à préciser aux hautes instances gouvernementales que la Ville de Paspébiac est prête à accueillir ce genre résidence pour notre clientèle.
- Le 16 mars dernier, un bouteillethon s'est tenu et a permis d'amasser la somme de 1 230,70 \$. Cet argent servira aux activités pour le dossier du « Comité jeunesse ». Elle tient à remercier monsieur Christian Bourque, madame Solange Castilloux, monsieur Henri Alain, les bénévoles du « Comité jeunesse », madame Arbour et monsieur Leblanc du Marché Arbour-Leblanc (IGA) de Paspébiac pour leur implication ainsi que toute autre personne impliquée de près ou de loin.

Monsieur Henri Alain:

- Monsieur Alain fait un petit rappel que l'ouverture du Camping Paspébiac-sur-Mer se fera le 13 juin comme prévu et pour des plus amples informations, les personnes peuvent communiquer avec Monsieur Christian Bourque.
- Étant membre du comité d'embellissement, des bicyclettes ainsi que des lampadaires ont été installés et un peu plus tard des fleurs le seront également par Madame Chantal Robitaille. Monsieur Alain tient à la remercier pour son excellent travail.

Monsieur Florian Duchesneau:

- Monsieur Duchesneau voit aux demandes des citoyens reliées aux travaux publics et les transmet au chef d'équipe, Monsieur Denis Alain. Tout va bien.

Monsieur Hébert Huard :

N/A

Monsieur Roméo Briand:

- Monsieur Briand nous informe que le restaurant « L'Ancre » du Site historique du Banc-de-pêche ouvrira le 14 juin prochain pour les commandes à emporter seulement dû au Covid-19. En ce qui a trait au service aux tables, tout va dépendre des recommandations gouvernementales.
- Concernant le comité du projet pour les logements sociaux, tout est au point mort, celui-ci attend les développements gouvernementaux.

31. AFFAIRES NOUVELLES

32. PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire informe les citoyens qu'ils peuvent transmettre leurs questions et/ou commentaires par téléphone ou courriel de la Ville relativement aux points à l'ordre du jour.

2020-06-173 <u>33. LEVÉE DE LA SÉANCE</u>

IL EST PROPOSÉ PAR : Monsieur Florian Duchesneau

APPUYÉ PAR : Madame Nathalie Castilloux

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la séance soit levée. Il est 21 h 19.

Régent Bastien, maire	Lina Castilloux, secrétaire d'assemblée